INVENTAIRE DÉPARTEMENTAL DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE

mise à jour de l'inventaire de 2001 Avril 2014

Les étapes de l'inventaire

Cet inventaire a pu être réalisé grâce à la participation active de collectivités gestionnaires et s'est déroulé selon les étapes suivantes :

- Présentation de la démarche aux élus locaux lors de 8 réunions de sensibilisation aux enjeux de la gestion patrimoniale
- Envoi d'un questionnaire aux collectivités (données réseaux 2012)
- Collecte et traitement des données (entretien, consultation des plans et des documents de référence tels que le Rapport Prix Qualité Service, le Rapport Annuel du Délégataire...)
- Etablissement de fiches de synthèse
- Comparaison de l'état du patrimoine et des besoins en renouvellement aux résultats de l'inventaire 2001

La méthodologie utilisée dans le cadre de l'étude a permis d'évaluer les besoins globaux de financement à l'échelle du département. Sans se substituer à l'inventaire détaillé, il constitue une première approche pour les collectivités qui doivent répondre aux obligations issues du décret de janvier 2012 (Grenelle II), lequel porte obligation aux communes de disposer d'une connaissance technique et cartographique des réseaux et de mobiliser les moyens correspondants pour améliorer leur performance.

Pour l'eau, le Département est là !

Département Hérault Conseil Général

Édito

Dans la poursuite de nos politiques volontaristes de l'eau déployées sur le territoire depuis une trentaine d'années, et dans une approche prospective des problématiques liées à la gestion de l'eau, le Département de l'Hérault a décidé en 2013 d'actualiser l'inventaire départemental des canalisations d'eau potable (réalisé en 2001). Cet inventaire constitue un document de référence très utile pour le Département pour la priorisation des actions futures de gestion patrimoniale des réseaux.

Nous encourageons fortement les collectivités à s'engager dans la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. Nous les aidons déjà techniquement et financièrement dans le cadre des programmes de l'aide aux communes, à travers notre assistance technique départementale, mais également de nos dispositifs exceptionnels tels que les contrats de progrès, en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC. Les collectivités ont tout intérêt à poursuivre et intensifier leurs efforts pour lutter contre les fuites dans les réseaux, et ce d'autant que le contexte règlementaire de protection des milieux aquatiques va durcir le partage de nos ressources dans un avenir proche. Cette dynamique autour de la gestion patrimoniale est en marche ; elle devra s'accompagner de nécessaires adaptations du prix de l'eau qui intègrent les besoins en renouvellement des réseaux.

André Vezinhet
Président du conseil général de l'Hérault



Pose des conduites d'adduction-distribution à Lieuran-Cabrières

Organisation et état des réseaux d'éau potable

Organisation de la compétence Eau potable dans le département

30% des communes n'ont pas délégué leur compétence eau potable à un EPCI soit 20% du réseau en linéaire

53 % des collectivités du département sont en régie avec une forte proportion de collectivités rurales soit 30% du réseau en linéaire.

47 % des collectivités gèrent leurs réseaux en Délégation de Service Public (DSP) soit 70 % du réseau en linéaire et 83% de la population.

Nature et vétusté des réseaux d'eau potable

8 750 km de canalisations sont présents actuellement dans le département (adduction et distribution, hors branchements privés), soit environ 1500 km de plus par rapport à 2001.

70 % de ces réseaux sont en fonte, suivis par le PVC et l'acier

40% des réseaux sont situés sur des communes de moins de 2000 habitants

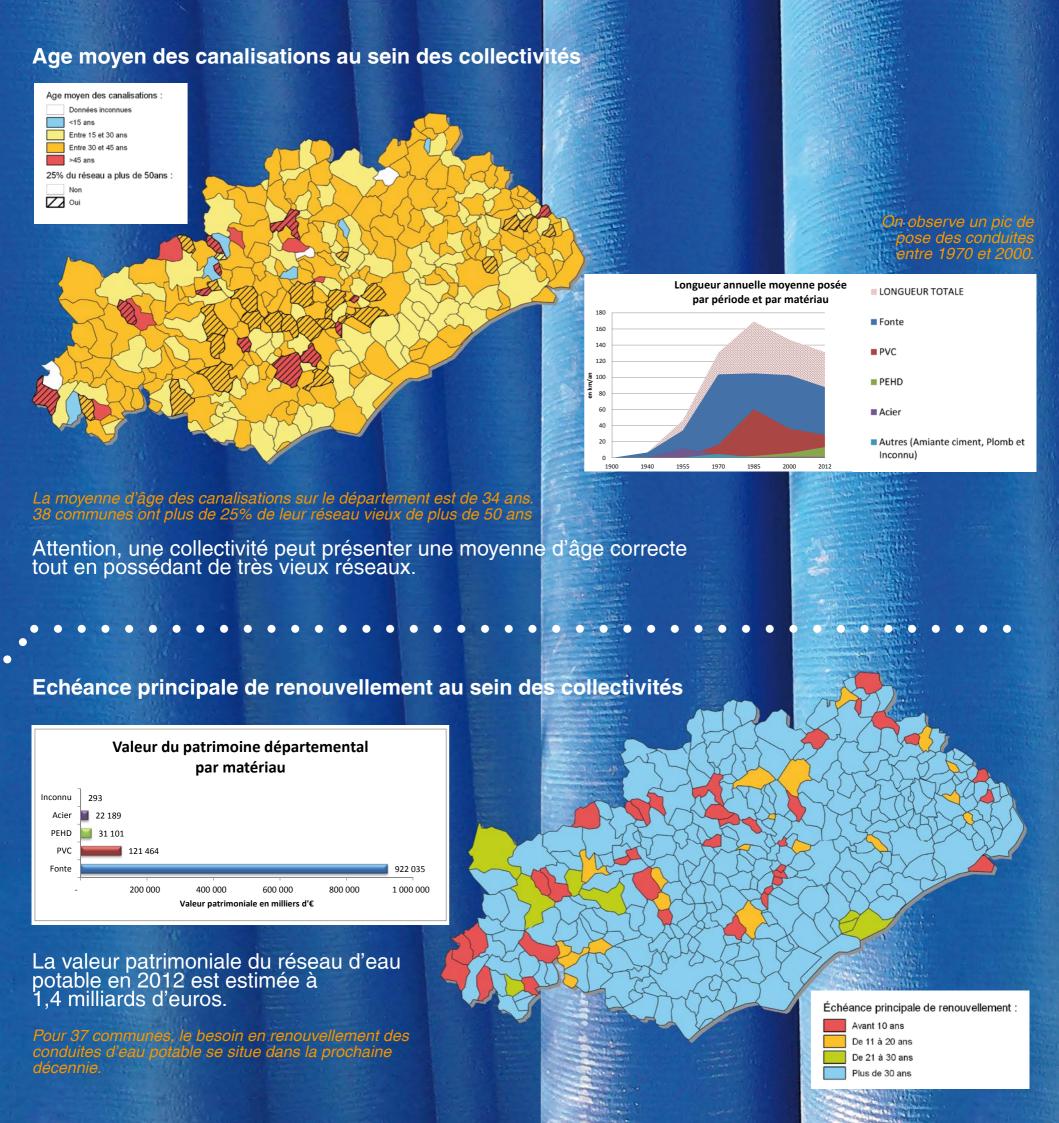
Les traitements statistiques révèlent un lien entre le niveau de rendement et l'âge des canalisations.

La menace de baisse de rendement des réseaux dans la décennie est sérieuse.

même pour les collectivités dotées aujourd'hui d'un bon rendement.

Estimation de la valeur patrimoniale des réseaux et des besoins en renouvellement

- Lestimation du coût de pose des canalisations : 290 €/mètre linéaire
- Détermination de la valeur à neuf des conduites et de leur valeur patrimoniale (qui tient compte de l'amortissement)
- Choix d'un scénario de renouvellement des réseaux : il a été retenue une hypothèse réaliste de renouvellement des conduites au fur et à mesure de l'atteinte de la durée de vie des canalisations d'eau potable.
- Détermination des coûts et de la répartition des renouvellements selon l'hypothèse retenue.



Étude réalisée dans le cadre du projet européen Waterloss dédié à la gestion des pertes dans les réseaux d'eau potable





Perspectives

Les investissements nécessaires pour renouveler l'ensemble des réseaux d'eau potable du département s'élèvent à 2,6 milliards d'euros sur 96 ans. D'après l'hypothèse idéale retenue, cet investissement se répartit comme suit :

342 M€ sur les 10 prochaines années, soit 34 M€/an,

436 M€ de 10 à 20 ans, soit 44 M€/an,

138 M€ les 10 années suivantes, soit14 M€/an,

1642 M€ les 66 années suivantes, soit 25 M€/an.

Près du tiers de ces investissements concerne les réseaux des communes rurales.

L'évaluation des investissements consentis pour les réseaux d'eau potable depuis 2001 (résultats du premier inventaire) révèle que le taux de renouvellement est de 0,6%; il se situe en-deçà des recommandations de l'inventaire de 2001 (de l'ordre de 2% par an).

Les échéances de renouvellement diffèrent selon les collectivités. Une fiche de synthèse qui présente les principaux résultats de cette étude a donc été établie pour chacune d'elles.

Pour faire face aux investissements liés à la vétusté croissante des réseaux, les collectivités sont invitées à intégrer l'impact des renouvellements dans leurs budgets d'eau potable et à faire évoluer le prix de l'eau de manière progressive, adaptée et acceptable pour les usagers.

Actuellement le prix moyen de l'eau potable dans notre département est relativement faible notamment du fait qu'il ne prend pas en compte le coût réel du renouvellement des réseaux.

Les résultats de cette étude ont permis d'évaluer les besoins globaux de financement à l'échelle du département. Cette étude ne remplace pas une enquête patrimoniale qui devra être réalisée à l'échelle de chacune des collectivités (en réponse aux obligations du décret Grenelle II).

Étude et note de synthèse, réalisées en 2013 par



Maîtrise d'ouvrage

Conseil général de l'Hérault Pôle Développement Durable Direction du Littoral de la Mer et de la Gestion de l'Eau Service gestion territorialisée de l'eau 04 67 67 65 05 cmuller@cg34.fr

